



## Rapport d'activités 2008

### **Introduction**

L'année 2008 a vu se poursuivre les diverses actions du comité: permanence téléphonique, formations, interventions publiques, rencontres d'équipes de travailleurs sociaux suivies ou non d'un soutien logistique de plus longue durée, lobbying politique, etc. Les demandes reçues au cours de l'année se sont maintenues à un niveau assez élevé, confirmant en cela les nombreux besoins existant sur le terrain. Les adhésions qui ont continué à rentrer au cours de l'année (notamment grâce au site devenu enfin opérationnel et actif, et surtout plus attractif) sont un autre biais permettant de mesurer cette pertinence. Nous constatons l'an dernier l'inscription et l'installation du Comité de vigilance dans l'univers du travail social en Communauté française, celles-ci se sont poursuivies en 2008.

Au niveau du contenu qu'elles ont véhiculé, ces rencontres, quelle qu'en ait été la nature, confirment les constats relevés au cours des exercices précédents tels qu'ils ont été formulés dans le Rapport d'activités 2005-2007: une transformation de la demande sociale vis-à-vis du travail social; un déficit d'information et une vive demande de repères chez les professionnels; enfin, un réel isolement des travailleurs et des équipes par rapport à toutes ces questions.

Il importe aussi de mettre en avant la création d'un groupe de travail CPAS que nous essayions de mettre en place, sans beaucoup de succès, depuis le début de l'année 2004. Relancé par la plénière du mois de mai (voir plus loin), il a enfin pu se constituer dans la durée et fonctionne régulièrement depuis l'automne 2008.

Mais l'année 2008 a surtout été marquée par l'engagement d'une permanente, de mi-2007 à fin 2008, grâce à une subvention provenant du Fond ESS bicommunautaire, via la FCSS, et dont le travail a nourri toute une réflexion sur le fonctionnement, la communication et autres modes d'organisation du CVTS. L'essentiel des aspects qui en interne ont été travaillé à cette occasion est développé plus loin au point 1.3. Nous avons en effet opté pour que le travail de la permanente ne consiste pas principalement à faire vivre le Comité, mais porte plutôt la recherche de moyens permettant à celui-ci de fonctionner de manière plus effective: recherche de lieux où trouver des fonds récurrents, travail sur la communication interne et externe, etc.

Si la recherche de modes de financement pérennes s'est avérée peu porteuse, en revanche le développement du site, la refonte du prospectus et l'amélioration des conditions de la communication interne découlent directement du travail effectué par la permanente. De même, une partie de ce travail a débouché sur un questionnement quant aux perspectives et aux choix devant lesquels nous nous trouvons quant à nos actions futures. Il apparaît clairement qu'en regard de moyens humains et financiers qui resteront limités et aléatoires, le Comité se devra à la fois d'établir des priorités et de continuer à améliorer ses modes de fonctionnement.

Le rapport est divisé en trois parties: la première porte sur les structures internes et le fonctionnement; la deuxième sur les activités réalisés au cours de l'exercice 2008; la troisième partie reprend le rapport financier<sup>1</sup>.

## **I. Fonctionnement et structures internes**

### 1.1 La Plénière

La Plénière (ou assemblée générale) est l'instance décisionnelle du Comité. C'est elle qui est notamment habilitée à définir les objectifs, les orientations et les priorités du Comité.

Les personnes physiques et morales qui, depuis novembre 2003, ont adhéré à la plate-forme du Comité sont au nombre de 193. Elles constituent l'assemblée générale de l'association. Toutes ne sont pas nécessairement en ordre de cotisation lors des différents exercices, mais avaient et ont encore la possibilité de régulariser leur situation pour être en mesure de prendre part aux votes lors des Plénières, c'est-à-dire lors des réunions de l'assemblée générale (cf. ROI).

Pour des raisons de confidentialité évidentes, le Comité ne diffuse pas la liste des personnes physiques membres de l'association, mais seulement celle des associations membres. Celles-ci sont au nombre de 72 :

- ADDE
- Agence Alter
- Aide aux personnes déplacées
- AIMEE
- Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes (service social)
- Bruxelles Laïque
- CAP Brabantia
- CAP Partena
- Caritas International
- CBCS Bruxelles
- Centrale Nationale des Employés (CNE)
- Centre de Service social Bruxelles Sud-Est
- Centre des immigrés Namur-Luxembourg
- Centre familial Belgo-Immigré
- Centre national d'intégration de Charleroi
- Centre pour l'égalité des chances
- Centre social protestant
- CHU Brugmann – Psychiatrie
- Coin de rue
- Collectif pour la solidarité contre l'exclusion
- Convivial
- Coordination du GARSSHE
- Dynamo
- Entr'Aide des Marolles

---

<sup>1</sup> Celui-ci sera disponible lors de la plénière. Il sera envoyé par courrier électronique aux membres qui en feront la demande.

- Entraide Saint-Gilles
- Espace P
- Espace social Télé-Service
- Euromut - service social
- Fédération des Centres de Service social
- Fédération des Maisons médicales
- Fedito
- FISSAAJ
- Haute Ecole Charleroi-Europe (Institut Cardijn)
- Haute Ecole Roi Baudouin- HELHa - Mons
- Haute Ecole groupe ICHEC - ISC Saint Louis – ISFSC (Rue de la Poste)
- Haute Ecole Ilya Prigogine – EOS
- Haute Ecole P.-H. Spaak – IESSID (rue de l'Abbaye)
- Haute Ecole provinciale de Charleroi – Université du travail - HEPCUT
- Home Dupré
- Home familial bruxellois
- Inter CPAS du Brabant wallon
- Interquartier : Foyer culturel jettois
- Jeunesse Education Travail – JET asbl
- La Porte verte
- Le CIRE
- Le Grès asbl
- Le Relais
- Les Alouettes COE
- Les Bruyères
- L'Exception
- Ligue des droits de l'homme
- Maison pour associations
- Médecins sans frontières
- Mille lieux de Vie
- Nouveau Centre Primavera
- Planning familial Josaphat
- Point d'Appui
- Semja Schaerbeek
- Service Droits des jeunes (Mons)
- Service social de l'aumônerie des étrangers
- Service social des personnels de l'ULB
- Service social Juif
- Services sociaux des Quartiers 1030
- SETCa
- Solidarité savoir
- SOS Jeunes
- SOS Jeunes Quartier libre
- STICS
- Travailler le social

- Union des Locataires d'Anderlecht-Cureghem (ULAC)
- Vluchtelingenwerk
- Wolu-Service.

Au cours de l'exercice 2008, l'Assemblée générale ne s'est réunie qu'une fois, le 16 mai 2008.

Elle a rassemblé environ 25 participants, et a consolidé l'idée apparue fin de l'exercice 2007 de la nécessité de réunions plénières plus « attrayantes ». Elle marque le début d'une nouvelle formule d'Assemblée plénière poursuivie depuis : il s'agit, en tout cas pour l'une des deux assemblées plénières de l'année, de réunir les membres du comité, mais aussi d'ouvrir plus largement à un public non membre, en invitant des intervenants choisis pour leur expérience ou leur expertise dans un domaine particulier mis au travail au sein du comité, ou lié à son actualité.

Cette première « plénière thématique » a été consacrée au problème du maintien d'un travail social de qualité en CPAS, problème apparu de façon récurrente dans les diverses demandes d'interventions et/ou de formations dans le secteur. Nous avons voulu rendre ce débat public autour des questions suivantes : « Le travail social en C.P.A.S. est-il toujours possible ? Comment agir ensemble pour améliorer les choses ? ».

La rencontre a été introduite par une présentation des échanges qui ont eu lieu lors du dernier congrès de la FEWASC ainsi que par un compte-rendu par Bernard Dutrieux du voyage que des représentants de la section CPAS de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ont récemment fait au Québec.

La complexité des questions abordées, et la nécessité de réfléchir aux pistes d'action à mettre en place, ont abouti à la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail sur ces questions (cf. infra).

L'Assemblée plénière généralement organisée en fin d'année a dû être reportée au mois de janvier 2009.

## 1.2 Le Bureau

Le Bureau est l'organe exécutif du Comité. Il est désigné par la Plénière pour un terme de 3 ans. Les mandats sont renouvelables. Compte tenu de la double composition du Comité (membres individuels et institutionnels) plusieurs mandats sont attribués à des organisations plutôt qu'à des personnes (ce qui implique pour ces organisations de pouvoir remplacer leur mandataire en dehors de cette périodicité).

Le Bureau se réunit en principe deux fois par mois, le vendredi sur le temps de midi. Les réunions se sont tenues au siège social de la FCSS, ainsi qu'au département social de la HE Paul-Henri Spaak, mais aussi au Home Du pré, aux SSQ 1030, à la LDH.

L'ordre du jour des réunions est assez important : approbation du PV, rapport, analyse et suivi des permanences des deux semaines écoulées, présentation des nouveaux contacts, suivi des contacts antérieurs, planification des activités et formations à venir, réflexion et travail de fond, etc. Il arrive également que le Bureau reçoive des personnes à leur demande ou à sa propre initiative, pour cerner une demande de formation, réfléchir collectivement à une problématique, organiser une intervention, rechercher un éclairage particulier. Les réunions ont généralement une durée comprise entre deux et trois heures. Des réunions plus restreintes peuvent également avoir lieu qui rassemblent les personnes intéressées ou disponibles autour de thèmes ou de tâches spécifiques (organiser une formation, préparer une intervention, etc.)

Sauf erreur ou oubli, il s'est réuni 14 fois en 2008. Le taux de participation a été relativement stable cette année, tournant autour de 8 personnes régulières. L'implication des membres s'est accrue avec le temps, et l'intégration des nouveaux membres issus de la plénière de mars 2007 s'est faite progressivement, notamment grâce au travail réalisé par notre permanente.

En fin d'année, un nouveau membre représentant Dynamo a été accueilli en remplacement de la précédente, ayant changé d'emploi.

### 1.3 Suite et fin du travail de la permanente

Suite à l'obtention d'un subside ponctuel du Fonds ESS bicommunautaire, le CVTS a pu engager un permanent qui est entré en fonction en mai 2007. La personne a été engagée via la FCSS-FCSSB qui a géré administrativement cet emploi. Elle a travaillé à mi-temps jusqu'à décembre 2008 dans les locaux de la Fédération sous la supervision de Betty Nicaise. Ses deux tâches prioritaires ont été d'une part, de travailler la communication du CVTS et d'autre part, de trouver les moyens de pérenniser le travail du CVTS par des moyens financiers récurrents permettant l'engagement d'un permanent à durée indéterminée.

#### 1.3.1 La communication interne

La première étape du travail consistant en l'évaluation du fonctionnement du CVTS, et en particulier du bureau, a permis la redynamisation du CVTS par l'amélioration de la méthodologie de travail, la redéfinition du rôle et de la place de chacun, un meilleur partage des tâches et la définition de nouvelles stratégies pour l'avenir.

Plusieurs décisions ont amené des améliorations méthodologiques significatives par l'introduction d'outils utilisés de façon plus systématiques : rédaction et envoi de PV après les réunions ; envoi des ordres du jour avant les réunions ; réalisation d'un canevas d'intervention pour aider à visibiliser et systématiser le recueil des demandes pour un traitement plus efficace ; tentative de réalisation d'un canevas d'évaluation des interventions du CVTS, finalement abandonné ; le rapport systématique par les membres du bureau des interventions réalisées ; la réalisation d'un kit d'accueil pour les nouveaux membres du bureau ; l'organisation d'assemblées plénières thématiques pour se donner plus de chances d'accrocher l'intérêt des membres de la plénière...

Une première journée de réflexion avec le support de la méthode d'analyse en groupe a été organisée pour permettre aux membres du bureau :

- d'agir plus collectivement afin de mieux exploiter les énergies et compétences de chacun ;
- de clarifier les priorités du CVTS afin de mieux faire correspondre nos interventions avec la demande et de réorienter vers d'autres services les demandes qui sortent de notre cadre ;
- de capitaliser la matière, l'expérience et l'expertise.

Ce travail n'était pas achevé fin 2008 et doit se poursuivre en 2009.

#### 1.3.2 La communication externe

En ce qui concerne la communication externe du CVTS, l'objectif était d'une part de travailler sur des éléments concrets tels le site Internet, un nouveau logo, des nouveaux dépliants, etc. et d'autre part, la redynamisation ou le maintien des liens avec les partenaires extérieurs : membres, futurs membres, représentants politiques, syndicats, etc.

Le nouveau site Internet est fonctionnel, régulièrement mis à jour et consulté : il enregistre une moyenne de 23 consultations par jour (max. : 82) depuis le début de sa mise en ligne (7182 visites au 19 octobre 2009). Ce sont les rubriques « ressources » (39% des visites), « présentation » (35% des visites) et « activités » (17.1% des visites) qui ont le plus de succès. C'est la permanente qui a été chargée de la mise à jour régulière des données accessibles sur le site.

De nouvelles affiches et dépliants ont été réalisés, avec le nouveau logo et la nouvelle charte graphique du comité, mais les envois courrier n'ont pas été réalisés. Les membres les distribuent au fil de leurs rencontres, formations, interventions...

Le kit d'accueil pour les nouveaux membres de la plénière n'a finalement pas été réalisé car les documents qu'ils devaient contenir sont tous disponibles sur le site Internet.

### 1.3.3 La pérennisation de l'emploi

Le travail interne sur les structures et le fonctionnement du CVTS n'étant pas abouti fin 2008, le rapport final du travail de la permanente est reporté au premier trimestre 2009.

Toutefois, on peut déjà dégager quelques questions essentielles : est-il possible de demander un subside pour un poste de permanent pour une structure comme le comité (la structure est-elle formalisable ? quel permanent ? pour faire quoi ? quel temps de travail ? ...) et auprès de quel bailleur de fonds ? Le CVTS visant une action trans-sectorielle et trans-professionnelle, la seule éventuelle possibilité résiderait dans le secteur de l'éducation permanente, auquel il ne semble pas réaliste de s'adresser dans le contexte actuel.

## II. Les activités

Pour rappel, le CVTS a développé depuis sa création différents modes d'action: les permanences téléphoniques qui visent à apporter un soutien en temps réel aux travailleurs sociaux qui s'y adressent; les diverses formations qu'elles soient généralistes ou ciblées sur un public et/ou un secteur particuliers; les rencontres et les interventions de soutien à des travailleurs ou à des équipes sur le terrain (conseil, rappel du cadre, supervision, remise d'avis, assistance stratégique, etc.); les interventions publiques; le lobbying politique.

Les demandes "d'intervention" nous parviennent par différents biais: permanence téléphonique, courrier au départ du site, mais aussi, et c'est de plus en plus le cas, par des contacts plus directs avec l'un ou l'autre membre du bureau identifié en tant qu'animateur du CVTS

En plus de ces activités, deux groupes de travail se réunissent régulièrement avec des objectifs spécifiques: le Groupe étrangers qui existe depuis la naissance du comité et le Groupe CPAS qui s'est constitué au cours de cette année 2008.

### 2.1 La permanence téléphonique

Une petite équipe composée de 5 personnes a continué tout au long de l'année à tenir une permanence téléphonique le jeudi de 14 à 17 heures (à l'exception des 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre et avec une interruption du 31 juillet 14 août inclus).

Le nombre d'appels reçus est faible si on le rapporte aux nombre de permanences tenues sur l'année (près de 45). Même si à une période de l'année l'on a pu croire que le mouvement était lancé du fait d'appel plus nombreux qui se sont suivis sur quelques semaines, par la suite, le soufflé est retombé et les appels sont restés rares.

Sur le plan du contenu, nous avons affaire à trois types d'appel.

D'une part, des demandes d'information ou d'éclaircissement simples qui peuvent rapidement être traitées en ligne, moyennant parfois le renvoi au site ou à des références ad hoc. (Certaines de ces demandes sont très éloignées de l'objet même du CVTS: où trouver de la supervision dans telle région?, quelle définition peut-on donner du travail social?, avez-vous de la documentation sur tel sujet? Un peu comme si le CVTS était perçu comme un lieu d'information sur le travail social, plutôt que comme ayant des objectifs plus précis. Nous n'avons pas beaucoup d'éléments à l'heure actuelle pour comprendre d'où vient une telle perception, mais c'est sûrement une chose à creuser en affinant le protocole de réception des demandes).

D'autre part, des demandes qui nécessitent un suivi plus important. Elle donnent alors souvent lieu à une rencontre avec le bureau (ou avec un ou plusieurs membres du bureau), laquelle peut alors elle-même déboucher sur d'autres choses à moyen ou à plus long terme. Dans quelques cas donc, le recours à la permanence téléphonique débouche sur une intervention plus conséquente dont la nature varie selon le cas: formation, soutien technique et stratégique, etc.

Enfin, la permanence téléphonique est aussi un lieu utilisé simplement pour nous contacter afin de programmer une rencontre par des travailleurs sociaux et/ou des équipes soucieux de savoir qui nous sommes, ce que nous faisons, avec une idée plus ou moins claire de ce qu'ils peuvent attendre de nous. A ce niveau-là, elle remplit un peu la même fonction que la rubrique contact du site internet, avec le plus de pouvoir échanger de vive voix.

Notons aussi que la permanence est parfois le réceptacle de travailleurs sociaux qui n'en peuvent plus et qui l'utilisent comme un espace d'écoute où ils peuvent s'épancher et exprimer leurs plaintes - parfois pendant de très longs moments - sans que l'écouter ne puisse déceler une réelle demande derrière l'appel, ou alors en amenant des demandes qui sont parfois excentriques ou démesurées.

De nombreuses questions subsistent quant à la pertinence de la permanence qui reste un outil fort peu exploité par le public des travailleurs sociaux dans l'utilisation à laquelle nous la destinons. Par ailleurs, nous mesurons mal sa visibilité. Est-elle suffisamment connue par les professionnels, notamment en Wallonie? Faut-il la mettre mieux en évidence sur le site? Ou encore faire un nouveau publipostage de l'affiche et du dépliant ou utiliser tout autre moyen de diffusion (Fax-Info, Alter Echo, CBCS...)?

Malgré ces questions, nous n'avons pas opté pour la suppression de la permanence qui, grâce au système de déviation d'appel que nous utilisons, n'est finalement pas lourde à assumer. En outre, elle reste un bon moyen de nous contacter en direct, comme le fait, par exemple, un travailleur en maison médicale qui est effrayé de la manière dont les usagers, et notamment les demandeurs d'asile, sont reçu dans certains CPAS.

## 2.2 Les formations

Le CVTS a participé à plusieurs formations au cours de l'exercice 2008.

Comme chaque année, le comité a pris en charge un module de 3 journées "Entre secret professionnel et contrôle, une éthique pour éclairer les missions du travail social" dans le cadre du cycle de formation *Repères pour le travail social* organisé par la Fédération des Centres de service social les vendredi 3, 24 octobre et 14 décembre. Une quinzaine de professionnels ont participé à la formation et suite à celle-ci plusieurs demandes de formation nous ont été adressées pour suivi dans le courant de l'année 2009.

Par ailleurs, le comité est intervenu dans des formations ou dans des journées d'étude et/ou colloques:

- Service social d'une clinique universitaire sur le secret professionnel et la protection de la vie privée suite à l'informatisation des données (janvier), environ 45 participants;
- Module déontologie dans la formation d'animateurs EDD (janvier), 12 participants;
- Rencontre irisée du CBCS sur le thème "Autonomisation et responsabilisation des individus" (février), une cinquantaine de participants;
- Semaine sociale Wallonie Bruxelles du MOC sur le thème "L'aujourd'hui de l'intervenant social" (avril), plus de 200 participants;
- Intervention sur le secret professionnel lors de la Rencontre du vendredi de la Cellule d'observation de la santé, du social et du logement de la Province de Namur (mai), de 70 à 80 participants;
- Journée de formation au secret professionnel pour l'ensemble du personnel d'une EFT de la région de Charleroi (octobre) - en collaboration avec Droits Quotidiens, une vingtaine de participants;
- Intervention sur l'expérience du CVTS lors du colloque de l'AMA dans le cadre de la semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri (octobre), de 50 à 60 participants;
- Participation à une rencontre inter CPAS sur le secret professionnel et la collaboration entre professionnels dans le travail en réseau (octobre), une vingtaine de participants;

Nous avons aussi entamé un travail avec des responsables des services sociaux de mutualités bruxelloises et wallonnes pour la préparation d'une journée de formation destinée à l'ensemble des travailleurs sociaux concernés (+ de 150 personnes) sur "le secret professionnel non partagé" qui aura lieu le 11 septembre 2009 à Louvain-la-Neuve.

Enfin, le CVTS a été sollicité par l'IESSID (rue de l'Abbaye) pour donner le cours "Questions spéciales d'éthique et de déontologie" organisé dans le cadre du Master en ingénierie et action sociales. Le cours comporte 15 heures et démarrera en mars ou avril 2009.

### *2.3 Les rencontres/interventions*

Le CVTS a été sollicité au cours de l'année 2008 par des professionnels et des équipes de travailleurs sociaux qui souhaitent le rencontrer sur l'un ou l'autre aspect de leur réalité. Par ailleurs, des collaborations plus anciennes se sont poursuivies.

Nous avons, en février, rencontré à sa demande d'une asbl active dans le domaine de la prévention en toxicomanie qui se posait la question de savoir comment concilier des recherches en santé publique (par exemple, au niveau de la distribution de seringues) sans en même temps donner des informations stigmatisantes ou pouvant déboucher sur une utilisation sécuritaire. Une intervenante canadienne spécialisée dans ces questions en séjour en Belgique a pu éclairer nos réflexions de son expérience.

En mars, plusieurs membres du bureau ont participé à une réunion de travailleurs sociaux au sein des services sociaux des SP fédéraux portant sur les conséquences dans les différents SP fédéraux de la réforme Copernic (description de fonction, cercles de développement) et de nouvelles orientations parfois impulsées dans les services sociaux du personnel. Après un tour de table assez exhaustif, il s'avère que pour la plupart des services la réforme n'a pas produit de grands bouleversements dans leur fonctionnement ainsi que dans le travail quotidien des professionnels. La vigilance reste toutefois de mise.



Le CVTS a été contacté par une AMO bruxelloise suite au licenciement d'un membre de la cellule communale de prévention et sécurité en désaccord avec sa hiérarchie. Celui-ci s'opposait à une volonté de sélection des jeunes pouvant participer à des activités de la cellule sur base de critères sécuritaires fournis par la police. Le CVTS a participé avec plusieurs autres associations à mettre en place un travail de réseau en vue d'une intervention publique (par exemple, la publication d'une carte blanche).

Un travail a aussi débuté au niveau de l'insertion socio-professionnelle à la demande de représentants de services OISP et EFT agréés en Région wallonne qui nous ont contacté mi-septembre pour les aider à "développer une réflexion critique sur le rôle de contrôle social que notre secteur doit de plus en plus assurer notamment suite à la mise en place du PAC". Ce travail poursuit son cours et devrait trouver des premières retombées début 2010.

Comme cela a été le cas depuis les débuts du CVTS, nous avons rencontré à plusieurs reprises des travailleurs de Fédasil, et notamment d'un de ses centres d'accueil lesquels vivent depuis longtemps des conditions de travail très difficiles et qui se sont encore aggravées. Le CVTS a rencontré à plusieurs reprises ces travailleurs en tentant de leur apporter le soutien le plus approprié, compte tenu de la diversité des niveaux auxquels il faut travailler (soutien individuel, conseil, relais vers les syndicats, suivi des arrêtés d'application de la loi accueil, tentatives d'entrer en dialogue avec Fédasil...).

Faisant suite aux contacts que nous avons eus à l'occasion du travail préparatoire à la loi relative à la reconnaissance des professionnels pouvant exercer le métier de psychothérapeute, la plateforme bruxelloise de Santé mentale a proposé au CVTS de participer à ses réunions et de se faire membre de celle-ci. Il a été convenu que nous participerions à l'une ou l'autre de ces réunions de manière à vérifier s'il est ou non pertinent de s'impliquer à ce niveau.

Enfin, le CVTS a été contacté par un groupe de travailleurs sociaux bruxellois porteurs de préoccupations proches des nôtres qui nous proposait un moment de rencontre courant décembre pour envisager d'éventuelles collaborations. Cette réunion n'a toutefois pas eu lieu, mais les contacts restent ouverts.

## *2.4 Les groupes de travail*

Comme déjà annoncé plus haut, un groupe de travail CPAS a été créé dans la foulée de la plénière de mai 2008, concrétisant enfin un projet que le CVTS poursuivait déjà depuis les premières formations auxquelles il avait eu l'occasion de participer. A l'inverse, le GT Aide à la jeunesse ne s'est plus réuni depuis de nombreux mois et reste en suspens, faute d'animateur, faute aussi de projet qui aurait pu rebondir sur le projet initial qui était de procéder à l'analyse des avis rendus par la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse - qui n'étaient alors pas mis à la disposition du public - pour en dégager une philosophie et une jurisprudence.

### *2.4.1 GT Etrangers*

Le groupe s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2008 (au moins 6 réunions plénières) autour d'un objectif principal: la rédaction d'un mode d'emploi - argumentaire - destiné en première ligne aux travailleurs sociaux confrontés à des personnes en séjour illégal et hésitant quant à l'aide qu'ils sont ou non autorisés à leur apporter.

Il est aussi resté branché sur les nécessités liées à l'actualité. Il a ainsi continué à suivre de près la travail d'élaboration des arrêtés d'application de la loi accueil.

Il a également été auditionné à sa demande fin juin 2008 par les médiateurs fédéraux dans le cadre du rapport qu'ils élaboraient à l'initiative du Sénat sur le fonctionnement des centres fermés, rapport qui s'est élargi aux centres fédéraux de Fedasil - d'où la présence du Comité pour porter la parole de travailleurs sociaux de ces centres qui craignaient de parler à visage découvert. Cette audition a été préparée au cours de plusieurs réunions de travail s'échelonnant de mars à juin. Le rapport des médiateurs a été déposé au Président de la Chambre des représentants (députés) le 29 juin 2009. Il intègre un certain nombre des constats que nous avons pu leur adresser. Il est disponible en ligne via un lien au départ du site du Comité (cliquer rubrique Agenda).

#### 2.4.2 GT CPAS

Le groupe de travail CPAS s'est réuni une première fois en novembre 2008 faisant suite à de nombreux et récurrents constats faits depuis la création du CVTS, ainsi que sous l'impulsion de la plénière de mai 2008 qui avait fait apparaître l'urgence d'un travail sur les pratiques des CPAS. L'intention qui sous-tend la création de ce groupe repose sur un constat, apparu dans chacune des formations auxquelles le CVTS a eu l'occasion de collaborer et relayé par un récent Congrès de la FEWASC, d'où il apparaissait qu'il devenait de plus en plus difficile de faire du travail social en CPAS tant les conditions de travail objectives étaient contraignantes et pénibles (conditions matérielles, nombre de dossiers à gérer, climat de tension, activation de l'aide sociale, etc.).

Le projet du groupe, qui demande à être précisé, affiné, est de faire remonter, des pratiques exemplaires, ou exemplatives, de tenter de les expérimenter là où cela est possible, puis de les proposer comme balises à l'ensemble des CPAS de Bruxelles et de Wallonie.